



Sommaire

Avant-propos	Page 3
Création de compte	Page 4
Création de l'espace personnel	Page 4
Validation du mail	Page 5
Choix du mot de passe	Page 6
Accès à l'espace	Page 7
Déclaration	Page 8
Informations préalables à la déclaration	Page 8
Onglet [État civil]	Page 9
Onglet [Qualifications (diplômes)]	Page 10
Onglet [Statuts]	Page 13
Onglet [Justificatifs]	Page 15
Onglet [Transmission]	Page 17
Suites du dossier	Page 19
Chemin de vie du dossier	Page 19
Décision de l'administration	Page 20
Procédures complémentaires	Page 21
Mot de passe oublié	Page 21
Changement de mot de passe	Page 21
Changement de boîte mail (identifiant)	Page 22
Annexes	Page 23
Normes pour la photo d'identité	Page 24
Certificat médical d'éducateur sportif	Page 25
Attestation sur l'honneur pour changement de boîte mail	Page 26



Avant-propos



Rappels règlementaires

Article L212-1

- I. Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants [...] les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :
 - 1. Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée;
 - 2. Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article <u>L. 6113-5</u> du code du travail.

Article R212-85

Toute personne désirant exercer l'une des activités mentionnées au premier alinéa du I de l'article <u>L. 212-1</u> doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité à titre principal. Cette déclaration est renouvelée tous les cinq ans.



Portail de déclaration

Rendez-vous sur le lien ci-dessous pour entamer votre démarche dématérialisée :

https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification

Privilégiez une démarche sur **ordinateur** (tablettes et téléphones non recommandés)



Si vous ne disposez pas d'un diplôme français mais d'une certification européenne ou étrangère, vous devez préalablement à votre demande de carte professionnelle effectuer une reconnaissance de qualification ou demande d'équivalence de diplôme via le site : www.arquedi.sports.gouv.fr

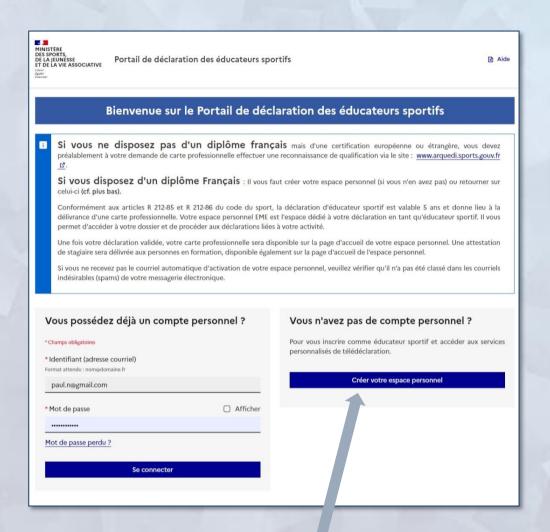


Création de l'espace

Validation du mail

Choix du mot de passe

Accès à l'espace



Votre espace personnel EME est l'espace dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité mais également de télécharger votre carte professionnelle au format PDF.

Lors de votre **première connexion**, cliquez sur :

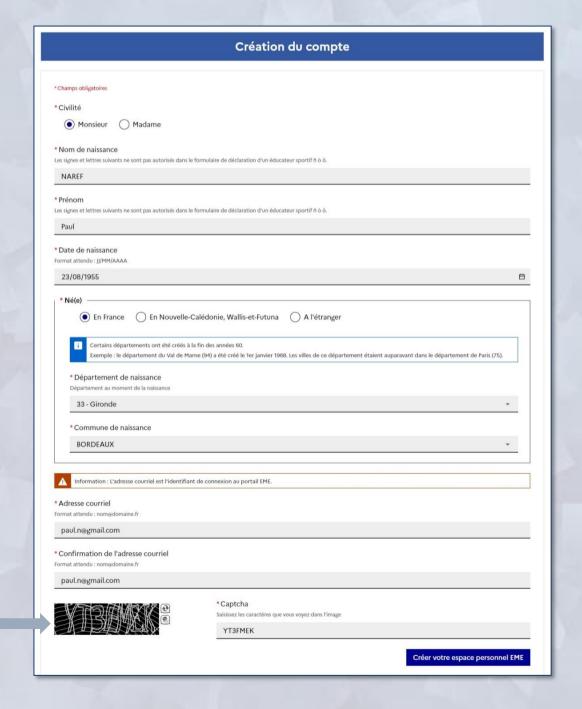
Créer votre espace personnel

pour afficher le formulaire de création du compte.

Remplissez tous les champs avec attention et cliquez sur :

Créer votre espace personnel EME

Le captcha est une **sécurité** d'authentification. Si vous vous trompez, une nouvelle série de caractères vous sera demandée.







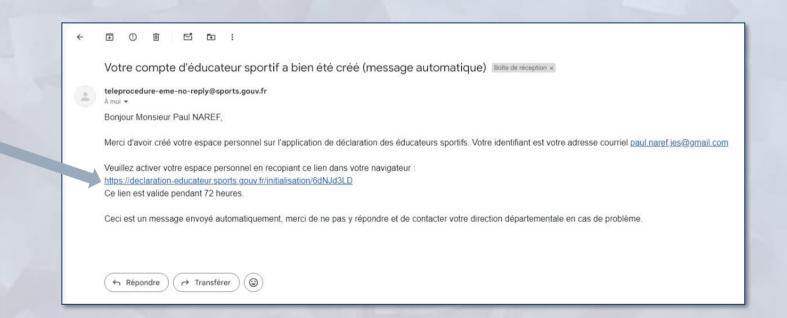
Un mail automatique vous est envoyé lors de la demande de création de votre espace, cliquez sur :

ОК

Puis, rendez-vous dans votre boite mail (celle que vous avez indiquée dans le formulaire : votre identifiant).



Ouvrez le mail et cliquez sur le lien d'activation pour valider la création de votre compte et pouvoir procéder à votre demande.





Si vous ne recevez pas le courriel automatique d'activation de votre espace personnel, veuillez vérifier qu'il n'a pas été classé dans les courriels indésirables (spams) de votre messagerie électronique.

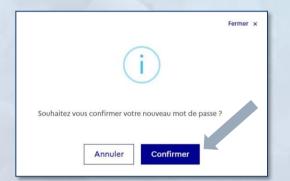




La fenêtre pour **créer votre mot de passe** s'affiche : il doit contenir au moins 12 caractères dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.



Vous pouvez cocher « afficher » pour voir le mot de passe tapé et comparer les deux saisies. ✓



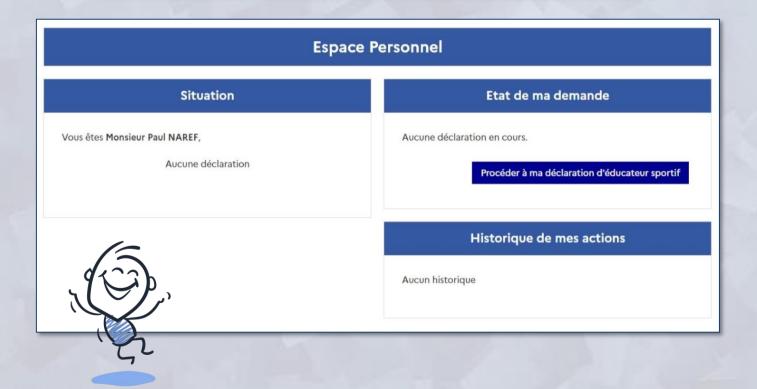
Cliquez sur

Valider le nouveau mot de passe

puis sur

Confirmer

Bienvenue sur votre espace personnel EME 🗐

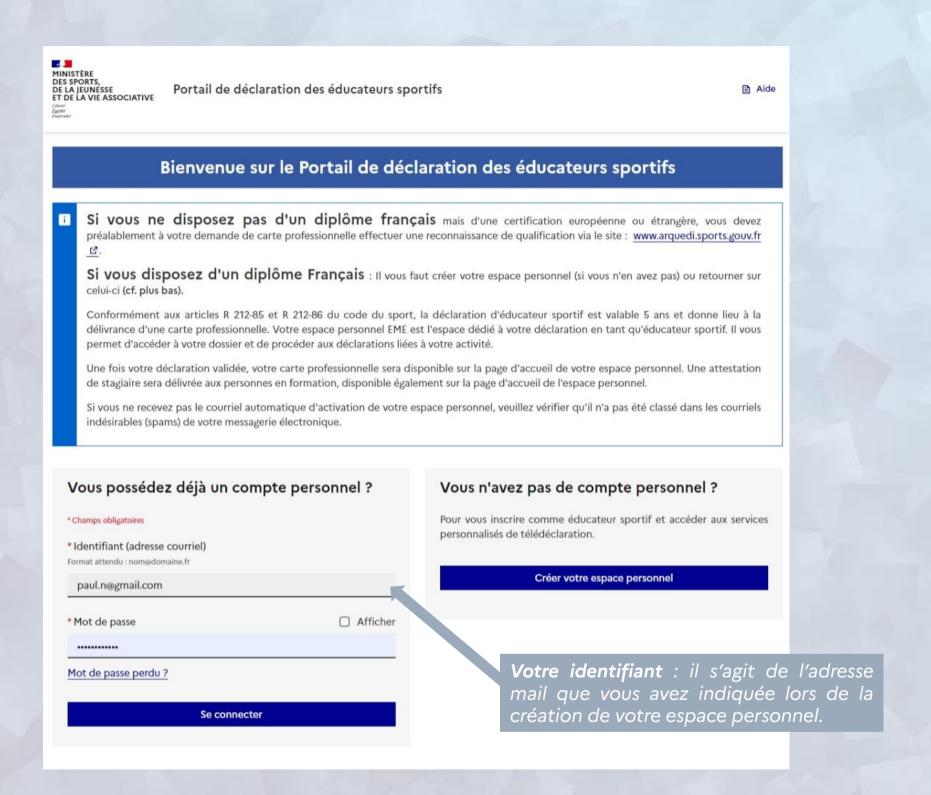




Création de l'espace
Validation du mail
Choix du mot de passe

Accès à l'espace

Si vous aviez déjà un compte et que vous vous étiez déconnecté, indiquez votre identifiant et mot de passe sur la page d'accueil pour accéder à votre espace.



Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur

Se connecter



Pré-déclaration Etat civil Qualifications Statuts Justificatifs Transmission



Pour entamer votre déclaration, cliquez sur :

Procéder à ma déclaration d'éducateur sportif

Si vous ne transmettez pas vos pièces justificatives de manière dématérialisée, vous devrez les envoyer par courrier à votre Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) en précisant vos nom, prénom et coordonnées et en indiquant qu'il s'agit d'une télédéclaration d'éducateur sportif. Un courrier-type sera disponible à cet effet dans votre espace personnel.

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre télédéclaration, contactez le votre SDJES. Veuillez ne pas transmettre de dossier papier à votre SDJES si vous avez débuté une déclaration en ligne : il convient de la finaliser.

Vous allez procéder à la saisie du formulaire de déclaration d'éducateur sportif en application des articles L. 212-11, R.212-85, R. 212-87 et A. 212-176 à A. 212-181 du code du sport. Un contrôle du contenu des données que vous allez saisir va être opéré et vous signalera les rubriques incomplètes par un système de pictogrammes visuels. Lorsque toutes les données requises auront été renseignées et validées, votre formulaire sera adressé au SDJES de votre lieu principal d'exercice par voie électronique.

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

La déclaration d'éducateur sportif donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle. Lorsque votre déclaration sera validée, une confirmation vous sera envoyée par e-mail et vous pourrez télécharger votre carte professionnelle via votre espace personnel. Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation (à venir retirer auprès de votre SDJES). Cette déclaration doit être renouvelée tous les 5 ans. Après délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, les informations mentionnées sur cette carte ainsi que les qualifications et prérogatives d'exercice sont accessibles sur le site https://recherche-educateur.sports.gouv.fr. Tout éducateur sportif qui en fait la demande auprès du ministère chargé des sports peut s'opposer à cette publication.

L'intéressé(e) doit toujours être en mesure de présenter à l'autorité administrative un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives, de moins d'un an. Il doit également être en mesure de présenter une pièce d'identité ainsi que les originaux des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelle attestant de sa qualification. Les éducateurs indépendants doivent par ailleurs pranties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle des pratiquants.

Prenez connaissances des informations préalables à votre déclaration et des pièces justificatives qui vous seront nécessaires.

Cliquez ensuite sur:

Procéder à ma déclaration d'éducateur sportif

Puis sur:

ОК





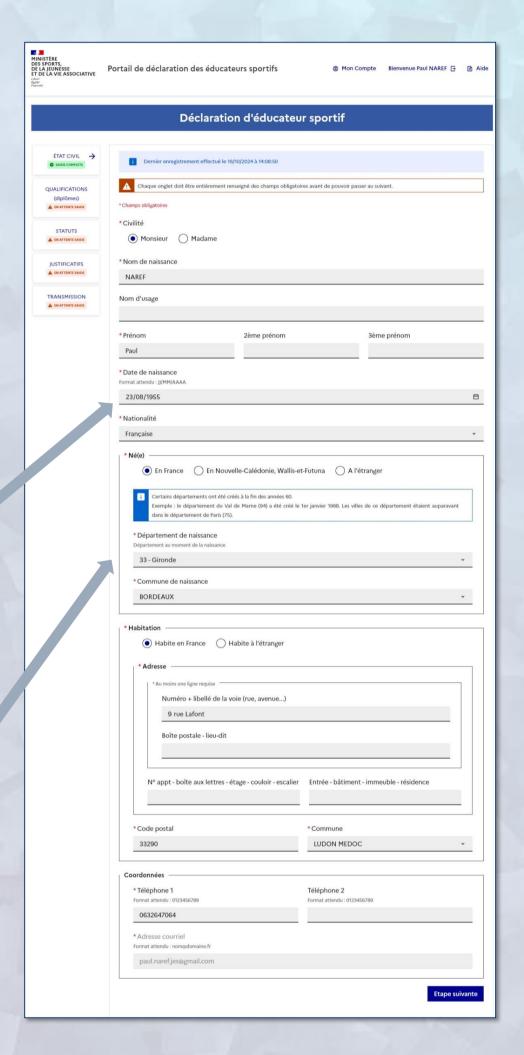


Remplissez le formulaire avec la plus grande attention et en n'omettant aucun des champs mentionnés cidessous :



⚠ Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent correspondre exactement à ceux inscrits sur votre carte d'identité ou votre passeport. Pensez à bien mentionner les tirets s'il y en a.

Si vous êtes né en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna ou à l'étranger : quelques informations concernant l'état civil de vos parents sont nécessaires pour poursuivre la demande.

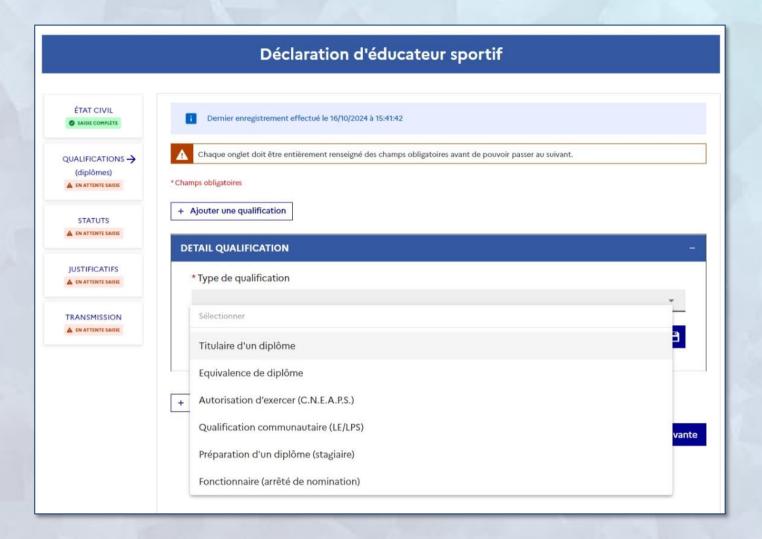




Attention : un état civil mal renseigné peut allonger considérablement le délai de traitement de la demande.







Dans le menu déroulant correspondant au type de qualification, optez pour :

→ Titulaire d'un diplôme

Si vous avez obtenu votre qualification et reçu votre parchemin

→ Equivalence de diplôme

Si vous avez reçu un courrier d'accord du ministère après une demande via ARQUEDI pour un diplôme étranger

→ Qualification communautaire

Si vous avez obtenu un courrier de reconnaissance d'un diplôme européen par un des services d'État

→ Fonctionnaire

Si vous avec été nommé comme CTS, OTAPS, ETAPS ou CETAPS par arrêté

Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle : vous référer au guide relatif à la déclaration des stagiaires.





Renseignez la date et lieu d'obtention de votre diplôme puis cliquez sur :

Rechercher le diplôme

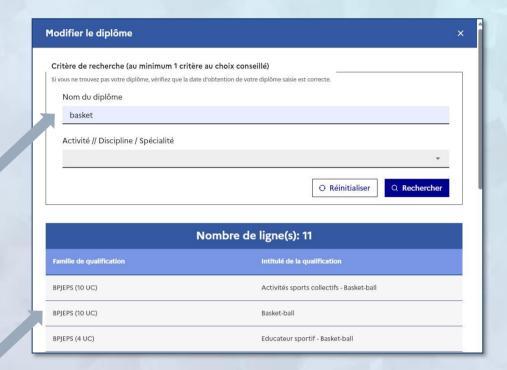
Dans la barre de recherche concernant le nom du diplôme, indiquez quelques précisions concises, par exemple : « DEUG » ou « football ».

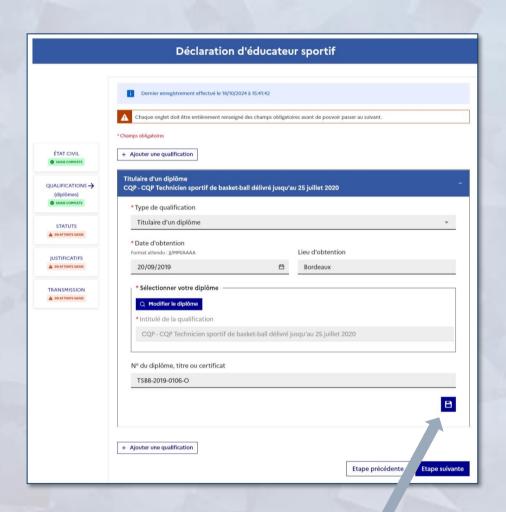
Cliquez sur la qualification dont la nomenclature **correspond exactement** à celle indiquée sur votre parchemin de diplôme.

Vous pouvez dérouler la liste ou affiner votre recherche en choisissant une **discipline** dans le menu déroulant.

⚠ Veillez à renseigner correctement la date d'obtention : les diplômes qui vous sont proposés sont ceux qui étaient professionnalisants à la date mentionnée.

Saisissez le **numéro du diplôme** avec précision, il est indiqué sur votre parchemin (à ne pas confondre avec le NJS qui est votre n° de détenteur).





Une fois la qualification ajoutée, n'oubliez pas de cliquer sur la petite disquette pour enregistrer la qualification choisie.

Une fenêtre s'affiche pour vous confirmer l'enregistrement des données, cliquez sur :



OK





Informations complémentaires relatives aux qualifications

- Si vous êtes fraîchement diplômé mais que vous n'avez pas encore reçu votre parchemin, vous devez posséder une attestation qui mentionne la date et le lieu d'obtention de votre qualification, ainsi que le n° de diplôme.
- Si vous venez d'obtenir un diplôme universitaire, vous pouvez effectuer votre demande sur la base d'une attestation de réussite. Toutefois, cette attestation n'est valable que pour l'année qui suit l'obtention de cette dernière. Passé ce délai, il sera impératif de vous déclarer avec votre parchemin. Dans ce cas de figure, nous vous invitons à vous reconnecter sur votre espace dès réception du parchemin pour mettre à jour votre dossier pendant la période de validité de votre carte professionnelle.
- ➡ Si votre parchemin de diplôme ne vous a jamais été délivré, vous pouvez le réclamer auprès de l'autorité académique compétente. S'il n'est plus possible d'obtenir ce parchemin, elle devra vous éditer une attestation prouvant que vous avez bien obtenu cette qualification.
- * En cas de perte, vol ou destruction de votre diplôme, vous devez fournir une attestation de l'autorité académique compétente, prouvant qu'elle vous l'avait bien délivré.
- <u>A</u> Les attestations délivrées par les autorités académiques doivent comporter obligatoirement l'identité complète du bénéficiaire (nom, prénom, date et lieu de naissance), l'intitulé complet de la certification obtenue, le numéro du diplôme et la date d'obtention (figurant sur le PV du jury) ainsi que l'identité et qualité du signataire.
- Si votre diplôme est soumis à recyclage, vous devez impérativement indiquer la date de votre dernier recyclage dans votre qualification. Cette date doit correspondre à la date indiquée sur votre document attestant dudit recyclage qui sera par la suite demandée dans les justificatifs.
- Si vous détenez une licence universitaire STAPS qui mentionne une option sportive, il est impératif que vous ayez en votre possession votre annexe au diplôme ou tout autre justificatif délivré officiellement par votre université mentionnant cette option.
- Si vous avez obtenu une certification après la date d'échéance de cette dernière, il vous faudra impérativement fournir une preuve d'entrée en formation avant cette date butoir.



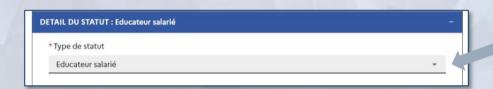
Pré-déclaration Etat civil Qualifications Statuts

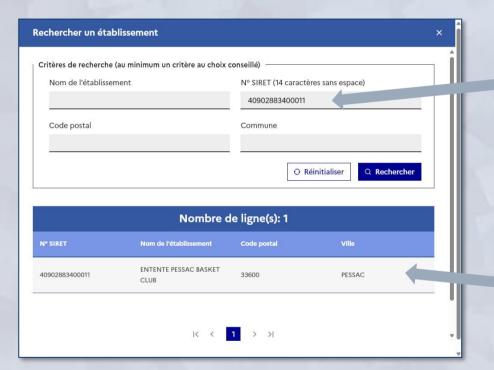
Statuts

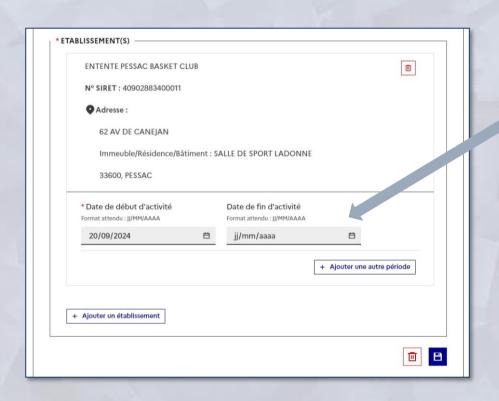
Justificatifs

Transmission









Option 1 : vous êtes salarié d'une structure, travailleur indépendant ou libre prestataire

Cliquez sur:

+ Ajouter une situation professionnelle

Optez pour la situation qui vous correspond parmi les trois dans le menu déroulant.

Cliquez sur:

+ Ajouter un établissement

Ajoutez ensuite le **n° de SIRET** de votre structure dans l'encadré prévu.

Cliquez sur:

Rechercher

Il est possible de retrouver le n° SIRET d'une association ou entreprise sur internet

Cliquez sur la ligne correspondant à l'établissement recherché.

Si l'établissement n'est pas répertorié dans la liste, contactez le SDJES en précisant : le nom de l'établissement, le n° SIRET et l'adresse postale.

Ajoutez **la date de début d'activité** et celle de fin si elle est connue.

Si nécessaire, vous pouvez ajouter d'autres périodes de travail pour ce même établissement ou ajouter d'autres établissements.

Terminez en cliquant sur :



puis

Etape suivante



Pré-déclaration Etat civil Qualifications Statuts

Qualifications Statuts

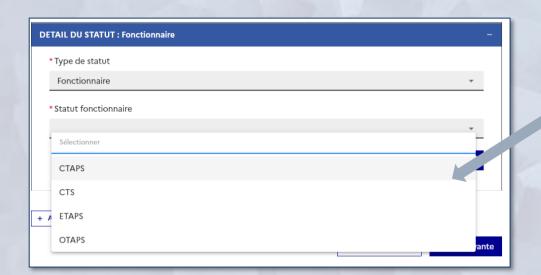
Transmission



Option 2 : vous êtes fonctionnaire

Cliquez sur:

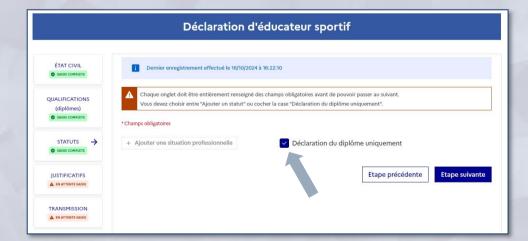
+ Ajouter une situation professionnelle



Sélectionnez « Fonctionnaire » dans le type de statut puis votre grade dans le menu déroulant : CTAPS, CTS, ETAPS ou OTAPS

Cliquez ensuite sur:

Etape suivante



Option 3 : vous n'êtes dans aucun de ces cas ou exercez à titre exceptionnel

Cochez la case « Déclaration du diplôme uniquement » puis :

Etape suivante



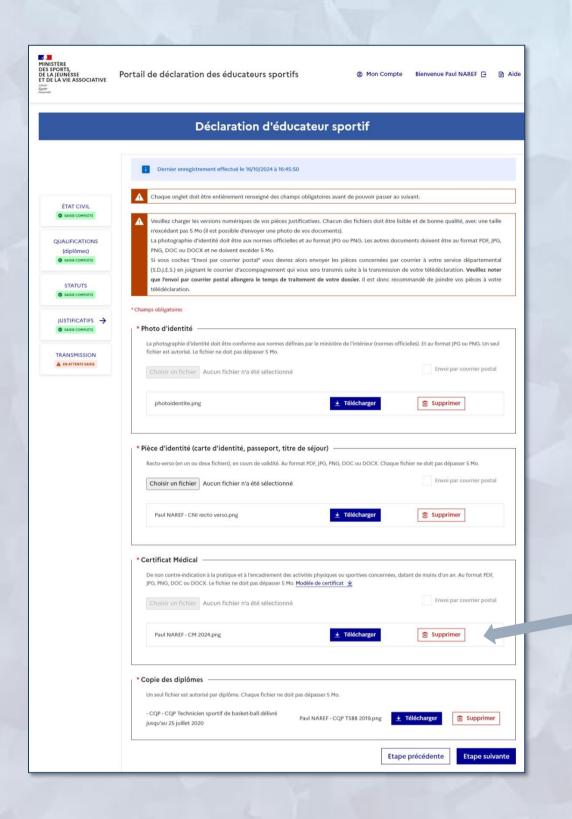
Si vous possédiez déjà un **statut de stagiaire**, il vous faut le **supprimer** en cliquant sur la corbeille rouge.



Pré-déclaration Etat civil Qualifications Statuts

Qualifications Statuts

Transmission



Pour **téléverser un justificatif** à votre demande, cliquez sur :

Choisir un fichier

Si vous ne pouvez pas cliquer sur « Choisir un fichier » (case grisée), c'est qu'un fichier est déjà déposé pour ce justificatif. S'il ne s'agit pas du bon, veillez à le supprimer avant de téléverser le nouveau.

Sélectionnez la pièce souhaitée et cliquez sur :

Ouvrir

Le justificatif se téléverse, vous pouvez le **regarder** ou le **supprimer** en cliquant respectivement sur :

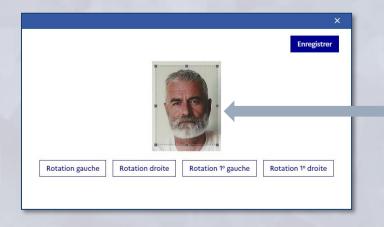
Télécharger

OU

Supprimer

La liste complète des pièces justificatives à déposer est indiquée sur la page suivante.

Vous ne pouvez déposer **qu'un seul document** pour chaque justificatif à l'exception de la pièce d'identité où il est possible de mettre le recto et le verso dans deux documents joints distincts.



Lors du dépôt de votre photo d'identité, veuillez redresser et recadrer cette dernière de façon à n'avoir que la tête, à l'endroit, dans l'encadré.

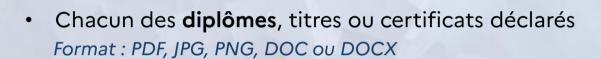


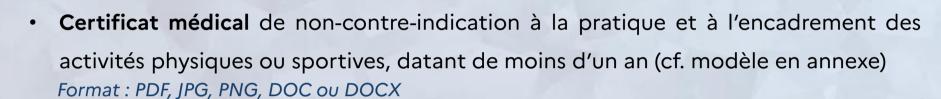


Les pièces justificatives suivantes vous sont demandées en version numérique :

Photographie aux normes officielles (cf. normes en annexe)
 Format: JPG ou PNG

 Pièce d'identité en cours de validité, recto et verso Format : PDF, JPG, PNG, DOC ou DOCX





Mais également, le cas échéant :

Pour les autres cas spécifiques

 Attestation de révision en cours de validité pour les qualifications soumises à recyclage; attestations d'équivalence; autorisation d'exercice...

Format : PDF, JPG, PNG, DOC ou DOCX

La taille de chaque pièce justificative **ne peut excéder 5 Mo**. Les versions numériques de vos pièces justificatives doivent être lisibles et de bonne qualité.





Il vous est possible de cocher l'« envoi par courrier » pour nous transmettre les pièces au format papier. Nous vous déconseillons toutefois cette modalité d'envoi qui rallongera largement les délais d'instruction de votre demande et vous invitons à téléverser directement sur votre espace les documents numérisés.

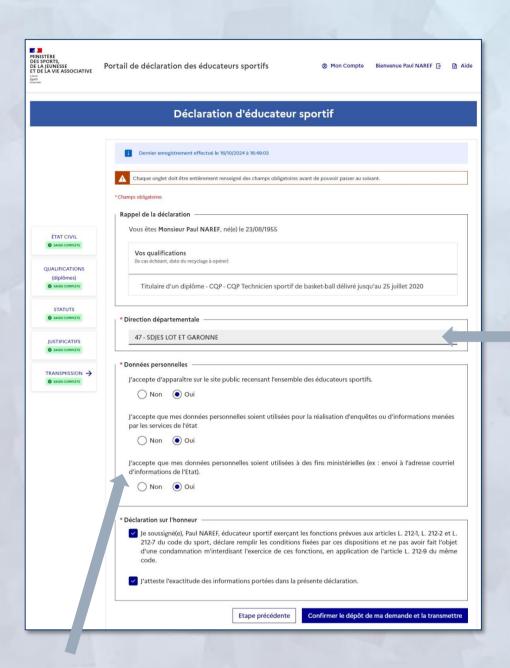


Pré-déclaration Etat civil Qualifications Statuts

Statuts

Justificatifs

Transmission



L'onglet [**Transmission**] propose un récapitulatif de votre demande qui vous permet de vérifier les informations déclarées.

Dans l'encadré « Direction départementale » indiquez le SDJES qui correspond au département dans lequel vous effectuerez la majorité de votre exercice d'éducateur sportif rémunéré.

Faites défiler le menu déroulant pour trouver votre SDJES.



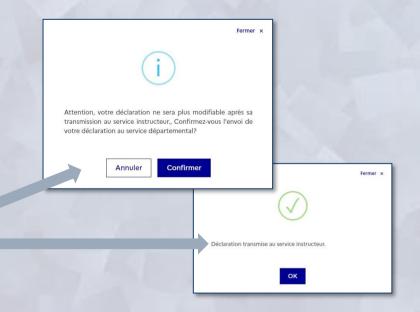
N'oubliez pas de cocher les cases qui correspondent à vos choix quant à **l'utilisation de vos données personnelles**.

Cochez les mentions présentes dans l'encadré « **Déclaration sur l'honneur** » puis transmettez votre demande au service instructeur en cliquant sur :

Confirmer le dépôt de ma demande et la transmettre

Transmettez votre dossier en cliquant sur :

Confirmer puis OK

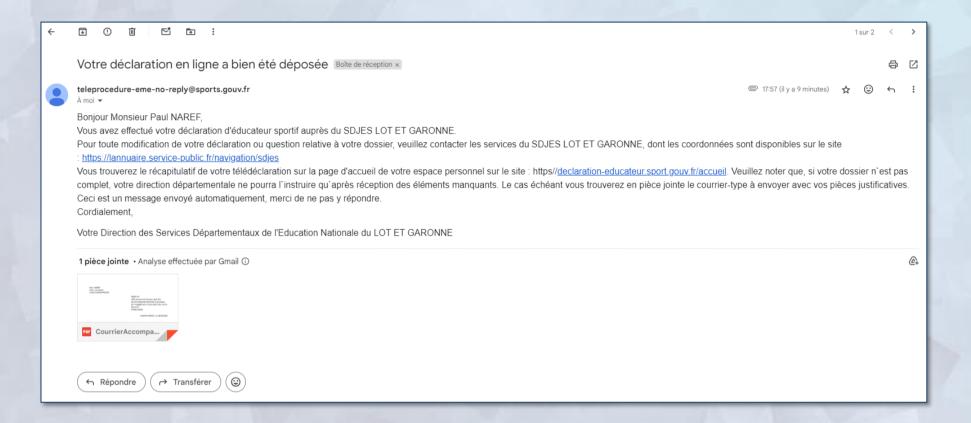


A Pensez à indiquer toute modification qui surviendrait pendant la période de validité de votre carte professionnelle en modifiant votre déclaration sur votre espace personnel.





Un mail automatique de **confirmation de transmission de votre télédéclaration** est envoyé à l'adresse mail indiquée dans votre espace EME.



En pièce jointe de ce mail, vous trouverez un modèle de courrier à nous transmettre <u>uniquement</u> dans le cas où vous devriez nous envoyer les pièces par courrier en version papier. Si vous avez déposé en ligne toutes vos pièces numérisées, ne prenez pas en compte cette pièce jointe.

Sur votre espace personnel, vous aurez accès à l'historique de vos actions et vous pourrez télécharger le récapitulatif de votre déclaration.

Pour cela, cliquez sur:

Télécharger





Suites du dossier





Suites du dossier



En cas de validation de votre déclaration, vous recevrez un mail stipulant que votre demande a été accordée.

Rendez-vous sur votre **espace personnel** pour télécharger votre carte professionnelle en cliquant

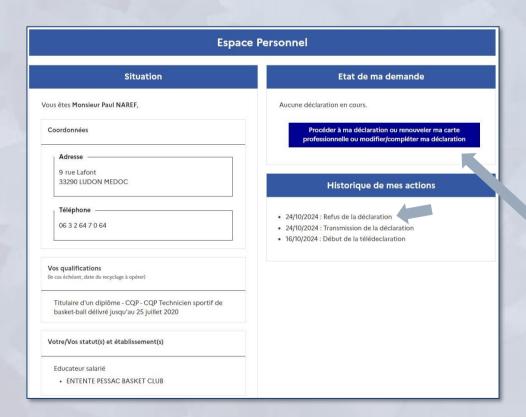
sur:

Télécharger la carte professionnelle





Pour rappel, vous devez avoir toujours sur vous une copie de votre carte professionnelle. Elle doit également être affichée dans vos lieux d'exercice ainsi qu'une copie de vos diplômes.



☼ En cas de rejet de votre déclaration, vous recevrez un mail stipulant les modifications et ajouts à effectuer pour renouveler votre déclaration.

Rendez-vous sur votre espace personnel pour rectifier les éléments de votre déclaration, et transmettre de nouveau votre demande.



Procédures complémentaires

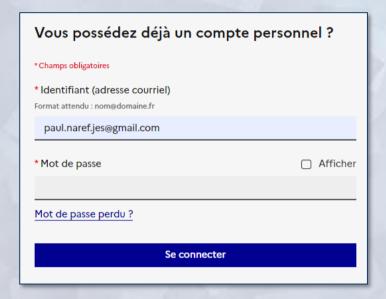


Mot de passe oublié

Rendez-vous sur EME, le portail de déclaration des éducateurs sportifs :

https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification

Saisissez votre identifiant (adresse mail saisie lors de la création de votre espace personnel) puis cliquez sur Mot de passe perdu? et Confirmer

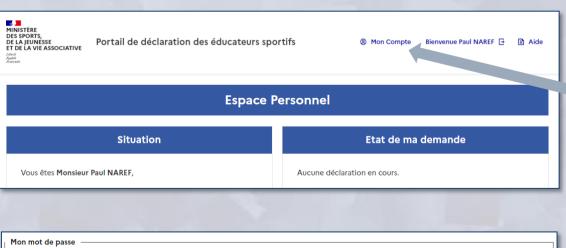




Vous recevrez, dans votre boite mail, un message contenant un lien de réinitialisation de votre mot de passe. Cliquez dessus et choisissez-en un nouveau.



Changement de mot de passe



on mot de passe	
*Mot de passe actuel	☐ Afficher
*Nouveau mot de passe Le mot de passe doit contenir au minimum 12 caractères, une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.	Afficher
0_GentilGana	
*Confirmation du nouveau mot de passe	✓ Afficher
0_GentilGana	7 THORSE
	Enregistrer mon nouveau mot de passe

Cliquez en haut à droite de votre espace sur :

Mon compte

Déroulez la page jusqu'à l'encadré « Mon mot de passe » et choisissez-en un nouveau.

Vous pouvez cliquer sur
« **Afficher** » pour faciliter la
reproduction de votre
nouveau mot de passe.



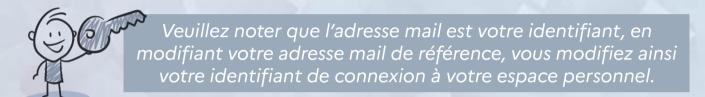
Procédures complémentaires



Changement de boîte mail

Formulez votre demande par mail auprès de votre conseiller en SDJES en joignant les deux documents suivants :

- Attestation sur l'honneur concernant la modification de l'adresse mail (cf. annexes)
- · Copie d'une pièce d'identité en cours de validité





Annexes



Annexe 1

Normes pour la photo d'identité

A imprimer et faire remplir, dater, signer, tamponner par le médecin.



Annexe 2

Certificat médical

A imprimer et faire remplir, dater, signer, tamponner par le médecin.

Annexe 3

Attestation pour changement d'adresse mail d'accès personnel EME

A compléter, signer et transmettre avec une copie de pièce d'identité.

QUALITE

- · Photo nette
- · Sans pliure
- · Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo :
 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- · Pas d'ombre
- · Contrastes corrects

COULEURS

- · Fond uni
- · Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- · Bouche fermée
- · Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- · Pas de cheveux sur le visage
- · Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

LUNETTES

- · Pas de monture épaisse
- · Pas de verres teintés
- · Pas de reflets sur les verres







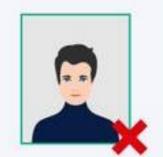






































Fraternité

CERTIFICAT MÉDICAL D'ÉDUCATEUR SPORTIF

Je soussigné(e) Dr	certifie avoir
examiné ce jour M. ou Mme	
né(e) le	qui ne présente pas ce jour de contre-indication
apparente à la pratique et à l'encad	rement des activités physiques ou sportives.
Fait à :	
Le :/	
Signature, cachet et n°ADELI :	

Textes de référence (code du sport)

Article A212-178: « Toute personne exerçant ou désirant exercer les fonctions relevant de l'article L. 212-1 doit être en mesure de présenter au service chargé de l'instruction du dossier de déclaration un certificat médical de non contreindication à la pratique et à l'encadrement de ces activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier. Elle doit être en mesure de présenter à l'autorité administrative l'original du certificat médical présenté lors de la déclaration pendant la durée de validité de sa carte professionnelle. »

<u>Article A212-179</u>: « Lors du renouvellement de la déclaration, toute personne désirant poursuivre l'exercice des fonctions relevant de l'article L. 212-1 produit un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier et est dispensée de la production des pièces justificatives énumérées au deuxième alinéa de l'article A. 212-176... »



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)			
Né(e) le	à		
Et demeurant			
		ent d'adresse email de mon com	
personnel EME de déclaration	des éducateurs sportif	fs et accepte qu'un agent du ser	vice
instructeur procède à cette mo	odification.		
Nouvelle adresse mail personn	<u>ielle</u> :		
Fait pour servir ce que de droit	t.		
		À	
		Le	
		Signa	ture